

Conduite des grues auxiliaires de chargement de véhicules



Objectif

Permettre aux participants d'acquérir la maîtrise de la conduite des grues auxiliaires de chargement de véhicules dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité

Réglementation

Article R4323-55 du code du travail
Recommandation R390 CARSAT

"la conduite des équipements de travail mobile automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservé aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire [...]."

Public

Tout personnel de l'entreprise destiné à utiliser une grue auxiliaire de chargement de véhicules

Pré-requis

- Aptitude médicale
- Maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants
- Fourniture des chaussures de sécurité pour la partie pratique

Groupe

4 à 6 participants

Durée

Attestation de formation de conduite
2 jours (personnel débutant)
1 jour (personnel expérimenté)

CACES
3 à 5 jours (2 à 4 jours de formation + 1 jour de test) en formation initiale
2 jours (1 jour de formation + 1 jour de test) en recyclage

Programme

Théorie

- Les différents montages sur le porteur
- Les caractéristiques des différents engins et les équipements
- Les différents textes réglementaires
- Rôle et responsabilité du conducteur
- Vérification avant la mise en service (du porteur et de la grue)
- Capacité et charges maximales
- Moment et plaque de la charge
- Hauteur de levage, zone d'encombrement...

Pratique

- Analyse des risques
 - Les gestes de commandement
 - Les opérations de début et de fin de poste
 - La mise en station
 - L'élingage d'une charge : prise et dépose
 - Choix des élingues et influence des angles
 - Entretien des élingues
 - Le balan
 - Utilisation d'équipements particuliers
 - Le chargement du véhicule : répartition, amarrage, calage
- Tests de validation en fin de stage

Les + de SECOURISK

- Formateur CACES intervenant spécialisé dans la conduite des différents engins de manutention.
- Notre Centre de formation dispose d'un N° de déclaration d'organisme de formation qui permet une prise en charge de certaines formations par les Organismes Collecteurs Paritaires Agréés (OPCA).

Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : info@secourisk.fr

Tarif

Nous consulter.